

17 juin 2002

02.339

Question Bernard Matthey**Chasse au gibier d'eau: nécessité sanitaire ou plaisir sportif?**

La *Feuille officielle* du 12 juin 2002 donne l'arrêté concernant l'exercice de la chasse pendant la saison 2002-2003. Plusieurs espèces d'oiseaux d'eau, agréables à observer mais aussi relativement rares, font partie des espèces qui peuvent être chassées: grèbe huppé, canards milouin, morillon, garrot sonneur, chipeau, pilet, souchet, siffleur, sarcelles.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si les individus des espèces mentionnées sont à ce point nombreux qu'il est nécessaire de les chasser ou s'agit-il seulement de favoriser le tir sportif?